



BULLETIN  
D'INFORMATIONS  
COMMUNALES  
[www.thehillac.fr](http://www.thehillac.fr)

**Compte-rendu du Conseil Municipal  
Séance du 11 octobre 2013**

**Sont présents :**

Michel Denoual, Christian Lemée, Hubert Busson, Marie-Madeleine Le Thiec, Marie-Paule Burguin, Gilbert Duval, Béatrice Malgogne, Patrice Périon, Pascal Ravache, Jérôme Robin, Philippe Saloux.

**Pouvoirs :**

Maryline Jugault donne pouvoir à Béatrice Malgogne  
Thierry Vaillant donne pouvoir à Pascal Ravache

**Absent :**

Mikaël Gombaud

Pascal Ravache est nommé secrétaire de séance.  
Le Maire ouvre la séance à 20h00.

- 1) Participation à l'entente sport Morbihan
- 2) Aménagement par les riverains du domaine communal en bordure des maisons d'habitations
- 3) Panneautage et numérotation des rues
- 4) Avis sur le rapport de la fourniture d'eau par le Syndicat d'Eau du Morbihan
- 5) Divers.

**Approbation du compte rendu de conseil du 5 septembre 2013**

Aucune observation étant faite le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**1- Participation à l'entente sport du Morbihan**

Le conseil général du Morbihan a financé un centre de ressources en matériel d'éducation physique et sportive géré par l'Entente Morbihannaise du Sport Scolaire. Ces kits de matériels sont disponibles pour chaque école primaire et classe de 6<sup>ème</sup> du département dans des antennes relais, Questembert pour notre secteur.

Une participation financière est demandée aux communes à hauteur de 0,15€ par habitant soit 84,75€ pour Théhillac sur la base de 565 habitants.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

**2- Aménagement par les riverains du domaine communal en bordure des maisons d'habitations**

Les fossés, séparant la route d'une propriété bâtie, restent propriété communale, qu'ils soient à leur état initial ou busé et aménagé.

Interrogé sur ce sujet, il est rappelé que le busage et l'aménagement d'un fossé en bordure de propriété bâtie ne peut s'effectuer qu'avec l'accord de la mairie et à charge du ou des propriétaires pétitionnaires. Le Maire soumet au conseil une participation forfaitaire à hauteur de 3€/m<sup>2</sup> pour un goudronnage sur la partie publique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte le principe d'une participation financière de 3€/m<sup>2</sup> revu annuellement sur le goudronnage des fossés communaux aménagés.

### **3- Panneautage et numérotation des rues**

Hubert Busson responsable de la commission « environnement – cadre de vie » présente au conseil le travail fait par la commission sur la numérotation des habitations et le recensement des panneaux de rues ou lieux dits à changer ou rajouter.

Ce travail réalisé permet de signer une charte d'engagement proposé par La Poste afin de collaborer sur la numérotation des habitations, l'indication des lieux dits et la gratuité de l'aide au changement d'adresse si nécessaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- le changement de l'ensemble des plaques de numéros sur la commune soit 360 plaques,
- l'achat de 23 panneaux de rue et 30 panneaux de lieux dits,
- d'autoriser le Maire à signer la charte d'engagement avec La Poste.

### **4- Avis sur le rapport de la fourniture d'eau par le Syndicat d'Eau du Morbihan**

Le Comité Syndical de l'Eau du Morbihan regroupe à présent la quasi-totalité des ex syndicats du département qui sont devenus 17 collèges territoriaux. Le Syndicat d'Eau a trois compétences : la production, le transport et la distribution de l'eau.

Le Maire présente au conseil les rapports 2012 sur le prix et la qualité du service apportés sur le collège territorial de Muzillac qui regroupe les anciens syndicats d'eau de La Roche-Bernard et Muzillac. La commune est actuellement desservie à partir de l'usine du Drezet à Férel.

Extrait du rapport d'activité :

	Exercice 2012 Syndicat d'Eau du Morbihan	MUZILLAC	LA ROCHE- BERNARD
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
Estimation du nombre d'habitants desservis	193 168		
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	2,54		
Délai maximum d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1 jour ouvré		
<b>Indicateurs de performance</b>			
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	99,5%	100%	100%
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	99,7%	100%	100%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	65	60	60
Rendement du réseau de distribution	85,81%	82,67%	86,19%
Indice linéaire des volumes non comptés	0,79m3/j/km	1,19m3/j/km	0,66m3/j/km
Indice linéaire de pertes en réseau	0,74m3/j/km	1,12m3/j/km	0,63m3/j/km
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,4%	1,1%	0,2%
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0,003€/m3		

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	3,38% abonnés	2,82% abonnés	2,26% abonnés
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%		
Durée d'extinction de la dette de la collectivité – Distribution	7,41 années		
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,59%	0,33%	0,42%
Taux de réclamations	2,28% abonnés	0,36% abonnés	0,42% abonnés

Le conseil donne un avis favorable sur ces deux rapports.

## **5- Divers**

### **5.1) Badminton**

Le Maire informe qu'une association s'est créée pour pratiquer du badminton en loisirs à la salle de sports le jeudi soir. L'association demande une participation communale pour du matériel : des filets et des poteaux. S'agissant de sport pratiqué dans la salle, la commune prendra en charge l'achat du matériel qui restera propriété communale.

### **5.2) Garderie périscolaire**

L'effectif de la garderie est en augmentation certains soirs de la semaine atteignant 20 enfants et plus. Suite à la rencontre entre la municipalité, l'OGEC, les enseignants et le personnel périscolaire, il a été décidé qu'à partir de la rentrée des vacances de Toussaint la garderie se déroulera à la cantine le matin comme le soir. La salle sera aménagée en conséquence.

### **5.3) Cimetière communal**

Le Maire informe le conseil qu'une étude est en cours pour la pose d'une clôture sur la partie haute du cimetière. Ces travaux seraient effectués par les employés communaux. Le montant sera soumis à la commission finances.

### **5.4) Marais de la Haie**

La quantité de déchets verts au marais de la Haie est devenue assez important. Des devis vont être demandés pour broyer ces déchets.

### **5.5) Repas du CCAS**

Le repas annuel du CCAS pour les 65 ans et plus se déroulera le dimanche 10 novembre 2013 à 12h00 à la salle des Mitaüs.

### **5.6) Réunion**

Une commission finances est programmée le mercredi 23 octobre 2013 à 20h00 à la mairie.

Le Maire informe le conseil, qu'en place depuis 2001 et conformément à son adage : « un mandat pour apprendre ... un mandat pour faire », il ne briguera pas à nouveau le poste de maire lors des élections municipales de 2014.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h00.**

## INFORMATIONS DIVERSES

### Association de Football de Théhillac

L'association organise son concours de belote le vendredi 8 novembre 2013 à partir de 20h30 (engagement à 19h30 : 6€) à la salle des Mitaüs.

### Inscription sur les listes électorales

Les nouveaux habitants de Théhillac peuvent s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 31 décembre 2013. Il suffit de venir en mairie avec une carte d'identité et un justificatif de domicile.

### Informations élection

Pour les communes de moins de 1 000 habitants, lors des prochaines élections municipales, peuvent se présenter, après déclaration en Préfecture, les listes entières (15 candidats), non complètes (moins de 15 candidats) ou même uninominales (1 seul candidat). Le panachage reste possible, seuls les 15 premiers noms du bulletin de vote seront pris en compte (des noms peuvent être rayés ou rajoutés). Toutefois, tout nom rajouté ne faisant pas partie des listes de candidats entrainera la nullité du vote.

### Travaux sur le réseau de distribution électrique

Electricité Réseau Distribution France a prévu de réaliser des travaux qui entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité.

- Mercredi 6 novembre 2013 entre 13h30 à 16h00
  - o Le Clos
  - o Rue du Bout de Ville
  - o La Métairie
  - o Rue du Comé
  - o Rue des Châtaigniers
  - o La Haie
  - o Rue de l'école
  - o 24 rue de la Mairie
  - o Rue de la Provotais
  - o La Bourdonnerie
  - o Rue de la Barre
  - o Rue des Quins
  - o La Carmenais
  - o Rue Saint-Michel
- Mercredi 6 novembre entre 11h15 et 12h00 et entre 15h30 et 16h15
  - o Rue Hôtel Tuault
  - o Le Marais
  - o Rue du Cormier
  - o Rue des Châtaigniers
  - o Rue de la Mairie
  - o Rue de la Gicquelais
  - o Rue du Comé
  - o Rue de la Barre
  - o Le Préhoré
  - o Les Duvaux
  - o La Michelais
  - o La Garennel
  - o Rue de l'Ecole
  - o Rue du Futurocentre
- Jeudi 7 novembre 2013 entre 13h30 et 17h30
  - o Chemin des Mares
  - o Le Valory
  - o Rue du Cormier
  - o Le Lezay
  - o Saint-Lienne
  - o Bellevue
  - o Kermadeleine
  - o Les Chesnaies
  - o La Butte du Moulin
  - o Le Bot
  - o Bel Air
- Jeudi 7 novembre 2013 entre 8h30 et 10h30
  - o Cranhouët

### OGEC Saint-Pierre Saint-Paul

L'OGEC organise une vente de madeleines afin de financer les sorties scolaires 2013/2014 des enfants. Il organise également un repas « bœuf gros sel » ouvert à tous, **le samedi 23 novembre 2013** à la salle socio-culturelle. Renseignement et inscription auprès de l'école (02.99.90.24.26).

### Mairie et Agence Postale

La mairie et l'agence postale seront fermées les samedi 2 et 16 novembre 2013.